Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
Du 24 juillet 2026 - 19h00

Conseillers présents : Nathalie DURANTON – Maire
Isabelle SOL – 2ème Adjointe,
Sylvie JALADI, Laurent GAY, Hubert LAMOTHE,
Cécile LASCOUX, Pierre SINDOU et Aéva ROUMEAU
Absents excusés : M. Marcel Bernard SIMBÉLIE (procuration à Nathalie DURANTON), M. Laurent JUBERTIE (procuration à Hubert LAMOTHE) et M. Michaël LÉA (procuration à Isabelle SOL)
Secrétaire de séance : Laurent GAY

Membres en exercice : **11**
Présents (Quorum) : 8
Procurations : 3
Votants : **11**

➲ **Secrétaire de séance :** Laurent GAY

➲ **P.V. Séance du 05/06/2026 :** approuvé à l'unanimité

➲ Avancement de grade agent technique

Ancienneté acquise pour prétendre à l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au 01/09/2026. Nécessite de créer l'emploi pour pouvoir le nommer. Mme le Maire propose de créer le poste au 01/09/2026 et de modifier le tableau des emplois en conséquence.
Accord à l'unanimité.

➲ Remplacement agent technique : création emploi permanent et recrutement

Départ en retraite de l'agent technique au 01/03/2027. Pour pouvoir lancer le recrutement, il faut au préalable délibérer pour créer un poste d'agent des services techniques polyvalent en milieu rural, en tant que fonctionnaire ou contractuel. Cela a été fait en concertation avec la commune de Noailhac, autre employeur du poste intercommunal.
Gros travail de saisie des fiches de travail hebdomadaires, par les élus de Ligneyrac, qui aideront au tuilage du nouvel agent. L'offre d'emploi va être proposée en suivant et le recrutement devrait avoir lieu à l'automne. Accord à l'unanimité.

➲ Subventions aux associations

La délibération n°2015-20 du 23 octobre 2015 établissant les règles d'attribution de subvention aux associations représente la ligne de conduite du Conseil Municipal depuis de nombreuses années. Madame Isabelle SOL présente le travail de la commission suite aux demandes reçues.
Accord à l'unanimité pour un total de 1 450 € attribués à :

- 150 € à l'association des Anciens Combattants – ACPG-CATM,
- 150 € à Ligneyrac Loisirs & Découverte,
- 150 € à la Société de Chasse de Ligneyrac,
- 150 € à l'association Radio Vicomté,
- 150 € à l'Association des Parents d'Élèves du RPI Noailhac-Lagleygeolle
- 100 € à l'Association gérant le Comice Agricole cantonal de Meyssac,
- 100 € à La délégation de Meyssac des Jeunesses Musicales de France,
- 100 € à La délégation de Meyssac du Souvenir Français,
- 100 € à l'Unité locale Midi Corrézien de la Croix Rouge,
- 100 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Meyssac,
- 100 € au Rugby Club du Pays de Meyssac,
- 100 € à l'Association Le Rionet (Lot).

➲ Composition de la Commission Locale du SPR

Suite au renouvellement des mandats municipaux de mars 2026, il est nécessaire de modifier la composition de la Commission Locale du S.P.R. de Ligneyrac.
AVAP de Ligneyrac transformée en Site Patrimonial Remarquable par la Loi LCAP du 7 juillet 2016 et devenue de compétence communautaire. La Commission Locale qui s'y rapporte l'est également et doit être créée à cette échelle.
2 S.P.R. sur le territoire, l'un à Beaulieu-sur-Dordogne et l'autre à Ligneyrac. Le conseil communautaire a fait le choix de créer une commission locale par S.P.R. pour laquelle il convient de désigner les membres.

Le Code du Patrimoine, dans son article D631-5 modifié par décret n°2021-881 du 30 juin 2021 détaille la composition de la commission locale :

- Membres de droit : Président de la Com. de Communes, Maire de la commune concernée, Préfet, Directeur de la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France,
- A désigner : représentants du Conseil Municipal, représentants d'associations et personnalités qualifiées.

À l'unanimité, le conseil propose de désigner :

Membres TITULAIRES :	**Membres SUPPLÉANTS :**
Marcel Bernard SIMBÉLIE	Sylvie JALADI
Isabelle SOL	Laurent GAY
Laurent JUBERTIE	Michaël LEA
Hubert LAMOTHE	Pierre SINDOU
Cécile LASCOUX	Aéva ROUMEAU

Les conseillers ainsi désignés seront proposés à la Communauté de Communes du Midi Corrézien pour intégrer la Commission Locale du S.P.R. de Ligneyrac qui sera ensuite soumise pour avis au Préfet.

➲ Convention CD 19 instruction demandes d'urbanisme

Adhésion de la commune depuis plusieurs années au service de la cellule urbanisme du Conseil Départemental de la Corrèze, pour l'instruction des dossiers de demande d'urbanisme, puisque Ligneyrac est dotée d'un PLU.
Dès l'approbation du PLUi, toutes les communes du Midi Corrézien devront adhérer.
Ligneyrac doit simplement signer un avenant à cette convention incluant le PLUi, le tarif restant le même.

Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer l'avenant.

➲ Modification des statuts du syndicat Mixte BELLOVIC

Afin d'intégrer le changement d'adresse et d'actualiser les compétences du syndicat mixte, de nouveaux statuts ont été mis à jour. Il convient donc d'approuver ces statuts par les communes membres : accord à l'unanimité du conseil.
L'information est également donnée sur les nouveaux élus siégeant au comité syndical depuis le renouvellement des mandats en mars 2026.

➲ Présentation et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Explications aux nouveaux élus, notamment, sur le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) et sur le but du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), qui doit être la réponse communale à une crise survenue sur la commune. Elle présente au Conseil Municipal le document qui détaille l'organisation, les mesures, les coordonnées, les ressources…
Pour le finaliser, chaque conseiller doit vérifier et compléter si nécessaire les infos sur son secteur.
En septembre est prévue une réunion de présentation détaillée et la finalisation du document pour une mise en service dès que possible par arrêté municipal.

➲ Point travaux et programmes en cours

- Sinistre parking : début juillet, Eurovia a demandé à l'avocat la possibilité de négocier. Les élus refusent une nouvelle négociation et poursuivent l'action en justice.
- Travaux assainissement : travaux de rénovation du réseau d'eau potable de Bellovic, depuis la limite communale au-dessus de Leygonie en suivant la route de Ligneyrac (RD150^{E}2), avant les travaux d'assainissement au bourg.
- Réalisation des travaux de voirie par la communauté de communes au Suquet pour la bouche sous voirie.
- Examen en cours des devis pour les travaux de voirie communale, à réaliser à l'automne.

➲ Informations & questions diverses

- Remerciements Famille Sol
- Organisation repas communal : courriers d'invitation préparés à distribuer par les CM par secteur pour le dimanche 6/09 et plantation du Mai des élus à cette occasion.

Séance levée à 20h45

30 OCT. 2026

Secrétaire de séance,

Laurent GAY

MAIRIE DE LIGNEYRAC 19500 (Corrèze)

Le Maire,

Nathalie DURANTON.